

## 1 Objectifs du document

Ce document a pour but de vous présenter **la prestation d'assistance 24h/24** offerte par SIANA24.

## 2 Généralités

L'organisation de soins à domicile SIANA 24 a pour mission de vous offrir la possibilité de rester à votre domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions. A cet effet, elle vous offre la possibilité de recourir à une prestation d'assistance 24h/24.

## 3 Condition préalable

Le client se dote d'un système de téléalarme de son choix, et dépose à la centrale téléphonique le numéro de téléphone de piquet de SIANA24. Un collaborateur de SIANA24 peut vous aider à trouver le système d'alarme de votre choix.

## 4 Déroulement des prestations

Dans un premier temps, une évaluation des besoins en soins est réalisée à votre domicile par une infirmière. Cette évaluation permettra à votre médecin de vous faire une ordonnance et ainsi de vous faire rembourser les prestations de soins fournis. Une réévaluation tous les 3 mois est obligatoire. Nos collaborateurs répondent aux appels de la centrale de votre choix 24 heures sur 24, et en cas de besoin, interviennent à votre domicile.

## 5 Facturation des prestations

Un forfait de base de CHF 45.- mensuel vous est facturé par mois pour cette prestation.

Pour la facturation d'éventuelles prestations de soins, merci de vous référer au document « prestation de soins ».